

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL D'ÉPARGNE SALARIALE

CADRE GENERAL DE L'OPERATION (article L.3335-2 du Code du travail)

Le transfert de l'épargne salariale est une opération qui consiste à transférer la gestion des avoirs (disponibles et non disponibles) détenus au titre d'un plan d'épargne salariale (PEE et/ou PERCO et/ou PER COLLECTIF), vers le(s) Plan(s) d'épargne salariale mis en place chez son nouvel employeur, et ce sans remboursement auprès de l'épargnant.

- > Le transfert se fait par arbitrage (vente des parts, puis transfert en espèces et puis souscription dans un autre Fonds), sans sortie du cadre fiscal et social de l'épargne salariale (aucun prélèvement social n'est donc appliqué sur la plus-value latente) ;
- > Le transfert des avoirs d'un PERCO ou d'un PER Collectif vers un PEE, PEI, PEG n'est pas autorisé ; le transfert d'un CCB, PEE, PEI ou PEG vers un PER n'est pas autorisé)
- > Le montant transféré n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond de versement annuel sur un Plan d'épargne salariale mentionné à l'article L. 3332-10 du Code du travail ;
- > Les différentes échéances de disponibilité des avoirs en compte restent inchangées ;
- > **Attention** : il faut au préalable consulter vos accords d'entreprise couvrant les avoirs à transférer pour vérifier notamment la possibilité, les modalités et le coût d'une opération de transfert individuel (cf. grille tarifaire du gestionnaire) ;
- > L'opération sera réalisée sous un délai moyen de 2 mois à compter de la réception de la demande complète et conforme.
- > Un relevé d'opération vous sera adressé suite au traitement ;
- > En cas de demande incomplète, illisible ou erronée, l'opération ne sera pas réalisée ;
- > Cette opération entraînant la clôture de votre ancien compte d'épargne salariale, merci de vous assurer qu'aucun versement n'est prévu sur ce compte (participation et/ou intéressement lié au dernier exercice) ;
- > Conservez une copie de votre demande.

IDENTIFICATION DE L'EPARGNANT

N° sécurité sociale :

M. Mme. Mlle. Nom Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance* : __/__/____ Lieu de naissance* :

Département de naissance* : Statut* : Salarié Travailleur non-salarié

Adresse :

E-mail : Téléphone :

MODALITES DE LA DEMANDE

1. Demande de transfert

Je souhaite transférer la gestion financière et administrative de **tous mes avoirs en compte**

... **Depuis mon compte** ouvert auprès de :
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Votre n° compte :

Nom de l'entreprise :

.....

N° d'entreprise :

... **Vers mon compte** ouvert auprès de :
(Informations figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom du Teneur : EPSSENS

Adresse : 46, rue Jules Méline

Code Postal : 53098 Ville : LAVAL Cedex 9

Email contact : transfertind.epsens@gjeges.fr

Tél : 01.47.40.41.49

Nom de l'entreprise :

.....

N° d'entreprise :



2. Modalités de la répartition du transfert des fonds

Nature des avoirs transférés :

Répartition du transfert de vos fonds vers :

Cochez le type de transfert :	Dispositif	Nom ou code du FCPE	Répartition
	<input type="checkbox"/> Du PEE vers un PEE		
<input type="checkbox"/> Du PEE vers un PERCO			%
<input type="checkbox"/> Du PERCO vers PERCO			%
<input type="checkbox"/> Du PERCO vers le PER COLLECTIF			%
			%
			%

Bon à savoir : Vous disposez d'un PER COLLECTIF ? Savez-vous qu'il est possible d'y regrouper vos anciens dispositifs d'épargne retraite (art 83, madelin etc) ? Pour cela, utilisez le bulletin disponible [ici](#).

A QUI ENVOYER CE BULLETIN ?

Ce bulletin doit être envoyé à l'adresse suivante :

<p>EPSENS 46 rue Jules Méline 53098 LAVAL Cedex 9</p>	<p>Pour consulter votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none">> Connectez-vous à votre espace Internet dédié SALARIES via le site www.epsens.com, univers SALARIES, bouton CONNEXION, bouton SALARIES> Contactez le SVI de EPSENS au 09.69.39.08.32 (appel non surtaxé)> Installez l'application mobile gratuite disponible pour iPhone et Android
---	--

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du PEE / PERCO / PER COLLECTIF ainsi que des DIC des FCPE. Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra être traité et vous sera retourné.

Pour toutes vos demandes de modification de coordonnées, d'actes de gestion administrative ou d'oubli de mot de passe. Merci de nous envoyer un message sur epsens.com/salarie/contact.

Les informations collectées sont toutes nécessaires pour EPSENS, responsable du traitement, pour la tenue des comptes d'épargne salariale. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site [via nos formulaires](#), par email à dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.

Epsens - Entreprise d'investissement agréée en France par l'ACPR | Code Banque CIB : 11 383 - Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 € | 538 045 964 R.C.S. Paris | N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09 | www.epsens.com

<p><u>DATE :</u></p> <p><u>SIGNATURE :</u></p>
